



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière et directrice des affaires juridiques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 13 MARS 2023**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser la construction d'un garage privé isolé en cour avant, implanté à 5,80 mètres de la ligne de lot avant (empiétement de 3,20 mètres dans la marge de recul avant), alors que le paragraphe 2° de l'article 7.2.1.4.4 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise qu'un garage privé isolé doit être construit à une distance égale ou supérieure à la marge de recul avant minimale prescrite pour la zone, soit de 9 mètres pour la zone 30-F. »

L'immeuble en cause est situé au 270, route Montcalm à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 20 février 2023.

Isabelle Bernier, avocate, OMA
Greffière et directrice des affaires juridiques